

Consultation publique

Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-024

Modification au plan d'urbanisme affectant le tronçon Jarry , situé entre les limites ouest des terrains bordant la rue Saint-Hubert et les limites est des terrains bordant l'avenue Christophe-Colomb Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Le projet de règlement P-03-024 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (CO92 03386) » a été adopté par le conseil le 24 février 2003.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement P-03-024 modifie le plan d'urbanisme de la ville de Montréal pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de façon à transférer le tronçon de la rue Jarry, situé entre les limites ouest des terrains bordant la rue Saint-Hubert et les limites est des terrains bordant l'avenue Christophe-Colomb, d'une aire de moyenne intensité commerciale avec obligations de commerce au rez-de-chaussée, pour l'inclure à une aire d'intensité commerciale « faible », et ce en continuité de l'activité commerciale préconisée pour la rue Saint-Hubert.

Cette modification émane d'une demande de modification au règlement de zonage pour le développement futur du terrain situé à l'intersection des rues Jarry et Saint-Hubert (coin sud-ouest) à des fins d'habitation.

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation puisque la modification visée n'est pas conforme au plan d'urbanisme en ce qu'elle diminue l'intensité commerciale de l'emplacement visé.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension situé au 529, rue Jarry Est, 4^e étage;
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSUL TATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le lundi 24 mars 2003
19 h
Centre de loisirs communautaires Lajeunesse
7873, rue Lajeunesse

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : Luc Doray (514) 872-7048 (OCPM)

Montréal, le 9 mars 2003

M^e Jacqueline Leduc
Greffière de la ville

Publié le dimanche 9 mars 2003 dans *Le Progrès Villeray*.